



VOUS DEVEZ REMPLAÇANT ?

Pour simplifier vos démarches, l'Assurance Maladie a créé un service en ligne dédié à votre installation :

<https://remplacement-medecin.ameli.fr>

REMPAÇANT THÉSÉ



► Etape 1

Inscrivez-vous au tableau de l'Ordre des médecins en tant que remplaçant

► Etape 2

Rassemblez les documents nécessaires à votre enregistrement auprès de la CPAM de votre domicile :

Pièce d'identité • Relevé d'Identité Bancaire

► Etape 3

Connectez-vous sur <https://remplacement-medecin.ameli.fr>

Déposez de manière dématérialisée les documents et prenez rendez-vous en ligne avec votre conseiller

REMPAÇANT NON THÉSÉ



► Etape 1

Demandez votre licence de remplacement au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

► Etape 2

Rassemblez les documents nécessaires à votre enregistrement auprès de la CPAM de votre domicile :

Pièce d'identité • Relevé d'Identité Bancaire • Licence de remplacement

► Etape 3

Connectez-vous sur <https://remplacement-medecin.ameli.fr>

Déposez de manière dématérialisée les documents et prenez rendez-vous en ligne avec votre conseiller

0 811 91 00 09

Service 0,06 € / appel
+ prix appel

Si vous rencontrez une difficulté au cours de la procédure ou si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.



VOUS VOUS INSTALLEZ POUR LA PREMIÈRE FOIS

Pour simplifier vos démarches, l'assurance maladie a créé un service en ligne dédié à votre installation

<https://installation-medecin.ameli.fr>

► Etape 1

Faites enregistrer votre activité libérale auprès du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

► Etape 2

Rassemblez les documents nécessaires à votre enregistrement auprès de la CPAM de votre domicile :

**Pièce d'identité • Relevé d'Identité Bancaire professionnel
Relevé d'Identité Bancaire personnel • Votre numéro de Sécurité Sociale**

► Etape 3

Connectez-vous sur <https://installation-medecin.ameli.fr>
Déposez de manière dématérialisée les documents et **prenez rendez-vous en ligne** avec votre conseiller

*Le pôle Accompagnement des Professionnels de Santé vous enregistre dans le Fichier National des Professionnels de santé. Vous obtenez rapidement votre **carte de Professionnel de santé (CPS)** et votre conseiller vous remet **vos feuilles de soins** le jour du rendez-vous ; A cette occasion, il vous délivre des informations sur la Convention Nationale des médecins, la facturation, la télétransmission et les téléservices.*

0 811 91 00 09

Service 0,06 € / appel
+ prix appel

Si vous rencontrez une difficulté au cours de la procédure ou si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.